

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

SOMMAIRE—La mort du R. P. Charles Cahill, O.M.I.—La note du Pape aux belligérants—Un scolasticat Oblat à Edmonton—Reconnaissance des restes de Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus—Dom Adrien Gréa—Institution Szeptycki à Saint-Boniface—Une nouvelle maison des Soeurs Grises à l'Île à la Crosse—Le spiritisme—Le R. P. Albert Lacombe, O.M.I.—Ordination des RR. PP. Gabriel et Granger—L'habit du moine—Ding! Dang! Dong!

VOL. XVI

15 SEPTEMBRE 1917

No 18

LA MORT DU R. P. CHARLES CAHILL, O. M. I.

Le 6 septembre est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface, après une maladie de plusieurs mois, le R. P. Charles Cahill, provincial des Oblats du Manitoba depuis 1911. Le regretté défunt a fourni une carrière bien remplie. Il a été pendant de longues années missionnaire sauvage. Il a été aussi curé de la paroisse Sainte-Marie à Winnipeg. C'est dans cette église, aujourd'hui pro-cathédrale, que ses funérailles ont eu lieu lundi dernier au milieu d'un grand concours de prêtres, de représentants des communautés religieuses et de fidèles. S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, a chanté le service, assisté du R. P. Grandin, O. M. I., vicaire des missions de l'Alberta, comme prêtre assistant, de M. l'abbé Jubinville, curé de la cathédrale de Saint-Boniface, comme diacre, et du R. P. Kowalski, O. M. I., curé de la paroisse du Saint-Esprit, comme sous-diacre. S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, a présidé l'absoute. Etaient présents S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, S. G. Mgr Budka, évêque des Ruthènes, Mgr Dugas, P. A., V. G.; Mgr Cherrier, P. A., V. G. Ce dernier a prononcé un éloquent éloge funèbre du défunt en anglais, et, à la demande spéciale de S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg, a ajouté quelques mots en français.

Nous essaierons, dans notre prochaine livraison, de retracer la belle carrière du regretté défunt, qui jouissait de l'estime et de l'affection de tous. En attendant, nous prions les RR. PP. Oblats, si éprouvés ces années-ci par la disparition de plusieurs de leurs hommes les plus méritants, d'agréer nos vives et sincères condoléances.

LA NOTE DU PAPE AUX BELLIGÉRANTS

Texte officiel.

AUX CHEFS DES PEUPLES BELLIGÉRANTS.

Dès le début de Notre pontificat, au milieu des horreurs de la terrible guerre déchaînée sur l'Europe, Nous Nous sommes proposé trois choses entre toutes: garder une parfaite impartialité à l'égard de tous les belligérants, comme il convient à celui qui est le Père commun et qui aime tous ses enfants d'une égale affection; Nous efforcer continuellement de faire à tous le plus de bien possible, et cela sans acception de personnes, sans distinction de nationalité ou de religion, ainsi que le dictent aussi bien la loi universelle de charité que la suprême charge spirituelle à Nous confiée par le Christ; enfin, comme le requiert également Notre mission pacificatrice, ne rien omettre, autant qu'il était en Notre pouvoir, de ce qui pourrait contribuer à hâter la fin de cette calamité en essayant d'amener les peuples et les chefs à des résolutions plus modérées, aux délibérations sereines de la paix, paix juste et durable. Ce fut Notre œuvre pendant les trois douloureuses années qui viennent de s'écouler. On a pu facilement reconnaître que, si Nous sommes toujours resté fidèle à Notre résolution d'absolue impartialité et à Notre action de bienfaisance, Nous n'avons pas cessé non plus d'exhorter les peuples et les gouvernants belligérants à redevenir frères, bien que la publicité n'ait pas été donnée à tout ce que Nous avons fait pour atteindre ce très noble but.

Vers la fin de la première année de guerre, Nous adressions aux nations en lutte les plus vives exhortations; de plus, Nous indiquions la voie à suivre pour arriver à une paix stable et honorable pour tous.

Malheureusement, Notre appel ne fut pas entendu; et la guerre fut poursuivie, acharnée, pendant deux années encore, avec toutes ses horreurs; elle devint même cruelle et s'étendit sur la terre, sur la mer et jusque dans les airs; et l'on vit s'abattre sur des cités sans défense, sur des villages tranquilles, sur des populations innocentes, la désolation et la mort. Et maintenant, personne ne peut imaginer combien se multiplieraient, s'aggravaient les souffrances de tous si d'autres mois, ou, pis encore, d'autres années venaient s'ajouter au sanglant triennat. Le monde civilisé devra-t-il donc n'être plus qu'un champ de mort? Et l'Europe, si glorieuse et si florissante, va-t-elle donc, comme entraînée par une folie universelle, courir à l'abîme et prêter la main à son propre suicide? Dans cette situation si angoissante, en présence d'une menace aussi grave, Nous, qui n'a-

vous aucune visée politique particulière, qui n'écoutez les suggestions ou les intérêts d'aucune des parties belligérantes, mais uniquement poussé par le sentiment du devoir suprême de Père commun des fidèles, par les sollicitations de nos enfants qui imploront Notre intervention et Notre parole pacificatrice, par la voix même de l'humanité et de la raison, Nous jetons un nouveau cri de paix et renouvelons Notre pressant appel à ceux qui tiennent entre leurs mains les destinées des nations.

Mais pour ne plus Nous renfermer dans les termes généraux, comme les circonstances Nous l'avaient conseillé par le passé, Nous voulons maintenant descendre à des propositions plus concrètes et pratiques et inviter les gouvernements et les peuples belligérants à se mettre d'accord sur les points suivants qui semblent devoir être les bases d'une paix juste et durable, en leur laissant le soin de les préciser et de les compléter.

Tout d'abord, le point fondamental doit être qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force morale du droit, d'où résulte un juste accord de tous pour la diminution simultanée et réciproque de tous les armements, selon des règles et des garanties à établir dans la mesure nécessaire et suffisante pour le maintien de l'ordre public en chaque Etat, et pour la substitution aux armées d'une institution d'arbitrage avec une haute fonction pacificatrice, selon des règles à concorder et des sanctions à déterminer contre l'Etat qui se refuserait, soit à soumettre les questions internationales à un arbitrage, soit à en accepter les décisions. Une fois la suprématie du droit ainsi établie, on enlève tout obstacle aux voies de communications des peuples en assurant par des règles à fixer également la vraie liberté et la communauté des mers, ce qui d'une part éliminerait les multiples causes d'un conflit, et, d'autre part, ouvrirait à tous de nouvelles sources de prospérité et de progrès.

Quant aux dommages à réparer et aux frais de la guerre, Nous ne voyons d'autre moyen de résoudre la question qu'en posant, comme principe général, une condonation entière et réciproque, justifiée du reste par les bienfaits immenses à retirer du désarmement, d'autant plus qu'on ne comprendrait pas la continuation d'un pareil carnage uniquement pour des raisons d'ordre économique. Si pour certains cas, il existe à l'encontre des raisons particulières, qu'on les pèse avec justice et équité. Mais ces accords pacifiques, avec les immenses avantages qui en découlent, ne sont pas possibles sans la restitution réciproque des territoires actuellement occupés; par conséquent, du côté de l'Allemagne, l'évacuation totale de la Belgique avec garantie de sa pleine indépendance politique, militaire et économique vis-à-vis de n'importe quelle puissance; l'évacuation également des territoires français; du côté des autres parties belligérantes,

semblables restitutions des colonies allemandes. Pour ce qui regarde les questions territoriales, comme par exemple celles qui sont débattues entre l'Italie et l'Autriche, entre l'Allemagne et la France, il y a lieu d'espérer qu'en considération des avantages immenses d'une paix durable avec désarmement, les parties en conflit voudront les examiner avec des dispositions conciliantes, tenant compte dans une mesure juste et possible, ainsi que nous l'avons dit autrefois, des aspirations des peuples, et, à l'occasion, en faisant coordonner les intérêts particuliers avec le bien général de la grande société humaine.

Le même esprit d'équité et de justice devra diriger l'examen des autres questions territoriales et politiques, notamment de celles relatives à l'Arménie, aux Etats balkaniques, aux territoires faisant partie de l'ancien royaume de Pologne, auquel en particulier ses nobles traditions historiques, les souffrances endurées spécialement pendant la guerre actuelle doivent justement concilier les sympathies des nations.

Telles sont les principales bases sur lesquelles Nous croyons que doit s'appuyer la future réorganisation des peuples. Elles sont de nature à rendre impossible le retour de semblables conflits et à préparer la solution de la question économique si importante pour l'avenir et le bien-être matériel de tous les Etats belligérants. Aussi, en vous les présentant à vous, qui dirigez à cette heure tragique les destinées des nations belligérantes, Nous sommes animé d'une douce espérance, celle de les voir acceptées et de voir ainsi terminer le plus tôt possible la lutte terrible qui apparaît de plus en plus comme un massacre inutile. Tout le monde reconnaît d'autre part que, d'un côté comme de l'autre, l'honneur des armes est sauf. Prêtez donc l'oreille à Notre prière; accueillez l'invitation paternelle que Nous vous adressons au nom du divin Rédempteur, prince de la Paix, réfléchissez à votre très grave responsabilité devant Dieu et les hommes. De vos résolutions dépendent le repos et la joie d'innombrables familles, la vie de milliers de jeunes gens, la félicité, en un mot, des peuples auxquels vous avez le devoir absolu d'en procurer le bienfait. Que le Seigneur vous inspire des décisions conformes à sa très sainte volonté: fasse le ciel qu'en méritant les applaudissements de vos contemporains, vous vous assuriez aussi auprès des générations futures le beau nom de pacificateur. Pour Nous, étroitement uni dans la prière et la pénitence, à toutes les âmes fidèles qui soupirent après la paix, Nous implorons pour vous, du divin Esprit, lumière et conseil.

BENOÎT XV.

Du Vatican, 1er août 1917.

UN SCOLASTICAT OBLAT A EDMONTON

La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée vient d'ouvrir à la maison Saint-Joachim d'Edmonton un scolasticat destiné à la formation des futurs missionnaires des quatre provinces de l'Ouest et des quatre vicariats apostoliques de l'Athabaska, du Mackenzie, du Keewatin et du Yukon. Ces quatre vicariats sont exclusivement servis par des Oblats.

Le R. P. Mérer, depuis de longues années curé de la cathédrale de Saint-Albert, a été nommé supérieur de la nouvelle institution. Les autres membres du personnel sont les RR. PP. Blanchin, Lacoste, Hêtu, Salles et Schnerch, O. M. I. Ce scolasticat sera alimenté principalement par les Juniorats de Saint-Boniface et d'Edmonton. L'œuvre débute avec dix-neuf scolastiques, dont la plupart ont déjà commencé leurs études philosophiques ou théologiques au scolasticat d'Ottawa. Nul doute que ce nombre sera bientôt doublé.

S. G. Mgr Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, a fait l'ouverture solennelle du scolasticat le 12 septembre, à l'issue de la retraite des scolastiques. NN. SS. Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, Pascal O. M. I., évêque de Prince-Albert, Grouard, O. M. I., vicaire apostolique de l'Athabaska, Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, Bunoz, O. M. I., vicaire apostolique du Yukon et de Prince-Rupert, assistaient à la cérémonie.

Le R. P. Mérer, O. M. I., supérieur du scolasticat, est en même temps curé de la paroisse Saint-Joachim. Il est remplacé à Saint-Albert par le R. P. Lemarchand, O. M. I., ci-devant curé de Saint-Joachim.

PROFESSION RELIGIEUSE A SAINT-ADOLPHE

Le 25 août S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de profession religieuse dans l'église de Saint-Adolphe et a prononcé le sermon de circonstance. La Rde Sœur Eléonore, née Marie-Anne Gosselin et originaire de Saint-Malo, a prononcé ses vœux perpétuels. La nouvelle professe appartient à la communauté des Filles de la Croix et enseigne au couvent de Willow Bunch, Sask.

— M. l'abbé Louis Lee, ci-devant curé de Saint-Edouard à Winnipeg, a été nommé curé de Saint-Charles. M. l'abbé Cecil McNeil, vicaire à l'Immaculée-Conception, lui succède comme curé de Saint-Edouard.

RECONNAISSANCE DES RESTES DE SŒUR

THERÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS

Sur l'ordre du Saint-Siège, la reconnaissance anatomique des restes de la Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus a été opérée à Lisieux, le 10 août, par les médecins assermentés.

Mgr Lemonnier, entouré des membres du tribunal chargé d'instruire la cause de béatification, s'était rendu la veille au cimetière de Lisieux, près de la tombe visitée, chaque jour, par de si nombreux pèlerins. Il venait présider à l'exhumation.

Une foule recueillie, désireuse d'invoquer la pieuse Carmélite et de lui rendre hommage, suivit le cortège qui se forma jusqu'à la chapelle du cimetière, mise à la disposition des docteurs.

Pendant l'inventaire des ossements de la servante de Dieu, des mains fraternelles les disposaient avec un soin pieux, dans un coffret artistiquement préparé. Il fut renfermé lui-même dans un riche cercueil en bois de palissandre, travail d'un goût parfait, exécuté et généreusement offert au Carmel par la maison de Borniol.

"Rien n'est trop beau pour la Sœur Thérèse," avait dit en le voyant un ouvrier de Lisieux

Ce mot résume l'impression générale, toute de sympathie et de reconnaissance. Elle s'est affirmée encore, quand les restes furent déposés de nouveau dans le petit enclos des Carmélites au cimetière.

Puissions-nous bientôt voir l'Eglise proclamer la béatification et ces restes exposés publiquement à la vénération des fidèles !

La Croix de Paris,

R. DE TELL.

DOM ADRIEN GREA

M. le chanoine Grévy, l'un des amis du regretté fondateur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception, vient de retracer sa vie dans une notice biographique de soixante pages. Comme il en avertit le lecteur, cette notice n'a pas la prétention de tenir lieu d'une *Vie de Dom Gréa*. "Elle n'est faite, ajoute-t-il, que pour répondre à l'impatience de ceux qui ont entendu prononcer ou lu dans les journaux le nom de Dom Gréa, avec un éloge qu'ils ont trouvé trop incomplet."

Cette biographie est fort intéressante. Elle ne renferme guère que des faits et la trame de la vie si bien remplie de l'homme de Dieu. Il s'y trouve aussi quelques rares appréciations. C'est un prélude à l'histoire définitive qui viendra à son heure.

INSTITUTION SZEPTYCKI A SAINT-BONIFACE

Il nous fait plaisir de consigner l'établissement d'une institution catholique ruthène dans notre ville. Aidé par les contributions de ses fidèles, Mgr Budka a acheté un vaste hôtel placé à l'angle des rues Tissot et Lafèche, à proximité du collège des Jésuites et de l'école Provencher. Il a donné à la nouvelle institution le nom du vaillant métropolitain de Lemberg, nom qui éveille tant d'échos dans les cœurs ruthènes. Déjà une trentaine d'élèves y ont fait leur entrée. Les uns suivent, comme externes, les cours au collège et les autres à l'école Provencher. En même temps qu'ils feront des études classiques ou préparatoires à l'enseignement, ces élèves auront l'avantage d'étudier leur propre langue au sein de la nouvelle institution.

UNE NOUVELLE MAISON DES SŒURS GRISES

A L'ILE A LA CROSSE

Les Sœurs Grises de Montréal s'étaient établies à l'Île à la Crosse dès 1860. Cette mission avait passé par de multiples épreuves et les bonnes Sœurs l'avaient abandonnée en 1905. Quatre ans plus tard, Mgr Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert, écrivait à la Rde Mère Générale :

"Hélas ! les remplaçantes n'ont pas su se maintenir là où les Sœurs Grises ont vécu près de cinquante ans dans des conditions moins favorables. Le bon Dieu semble nous dire que les Sœurs Grises de Montréal, les apôtres par excellence des missions les plus dures de l'Ouest canadien, sont seules capables de remplir ces postes si méritoires. Le R. P. Grandin et moi avons épuisé toutes les ressources de persuasion, sans succès. Un refus de toutes les communautés. . . . Les sauvages sont inconsolables. . . . Vos Sœurs, qui reposent là-bas au cimetière, semblent vous pleurer et vous réclament. . ." (1)

Les Sœurs Grises ne résistèrent pas à ces voix. Elles retournèrent à leur ancienne mission dès l'hiver de 1910. L'institution s'était cependant déplacée de trente-cinq milles. Elle est fixée au lac La Plonge, sous le nom de N.-D. du Sacré-Cœur, à Beauval.

Cinq nouvelles Sœurs sont actuellement en route pour l'ancienne mission de l'Île à la Crosse. C'est ainsi que l'œuvre va se doubler. Ces missions font maintenant partie du vicariat apostolique du Keewatin.

(1) Cité par le P. Duchaussois, O. M. I., dans "les Sœurs Grises de l'Extrême-Nord," p. 45.

LE SPIRITISME

QUESTION. — *Comment expliquer la récente décision de Rome interdisant complètement la participation aux expériences du spiritisme. Et pourquoi, si le spiritisme est mauvais, ne pas l'avoir condamné plus tôt ?*

RÉPONSE. — L'Eglise a agi, ici comme en tout, de manière très prudente, et vous l'allez reconnaître avec moi. Agénor M.

Vous avouerez d'abord que l'Eglise ne pouvait condamner le spiritisme avant qu'il n'existât. Or il n'existe guère que depuis soixante à soixante-dix ans.

Quand le spiritisme parut et qu'il eut conquis sa vogue, la question qui se posa fut de savoir à quel agent attribuer les phénomènes spirites. Les uns disaient qu'il n'y avait là que des phénomènes naturels, attribuables à quelque fluide encore ignoré. Les autres ne voyaient dans ces expériences que de simples prestidigitations. D'autres, enfin, soutinrent qu'on se trouvait en présence de phénomènes surnaturels qui ne pouvaient être attribués qu'aux démons.

Que devait faire l'Eglise ? Etudier. . . Et elle étudia. Bientôt, du reste, elle se rendit compte que l'intervention du diable était, dans certains cas, indéniable. Aussi interdit-elle les exercices spirites, car il ne faut pas croire que la première interdiction date seulement d'hier.

Toutefois, comme certains côtés de la question n'étaient pas encore élucidés complètement, l'Eglise permit, en certains cas, à certaines personnes compétentes, d'assister à des expériences, *dans un but d'étude*: c'est ce qui explique qu'un prédicateur renommé ait pu, l'hiver dernier, être témoin d'une séance spirite. Mais, précisément, ces études nouvelles ont affermi les convictions et emporté tous les doutes: manifestement, indubitablement, le spiritisme est d'essence diabolique, et dès lors sa condamnation s'imposait.

Elle était d'autant plus urgente, que la guerre actuelle avait amené une recrudescence de spiritisme. Frappées par la mort d'un mari, d'un frère, d'un époux, beaucoup de femmes éplorées recouraient aux esprits, pour essayer de savoir ce qu'était devenue, dans l'au-delà, l'âme qui les avait quittées. Déviation du deuil, fourvoiement de la douleur: il était urgent de fermer cette porte ouverte sur l'erreur, et de défendre les âmes contre les entrepises de leur irréconciliable ennemi.

La Réponse.

E. DUPLESSY.

— Le T. R. P. Pacôme, abbé d'Oka, est venu la semaine dernière faire la visite du monastère de Saint-Norbert.

LE R. P. ALBERT LACOMBE, O. M. I. (1)

Le 20 mai 1871 le R. P. Lacombe écrivait de Saint-Albert à l'un de ses confrères de Montréal: " Il y a quelques jours seulement, j'arrivais des Montagnes Rocheuses, où j'ai passé l'hiver comme un reclus, occupé à écrire et à étudier la langue des Cris et des Pieds-Noirs. J'ai pu terminer mon gros dictionnaire français-cris et cris-français, avec un grand nombre de sermons en cris, pour les jeunes missionnaires. J'ai beaucoup avancé ma grammaire en langue pied-noir, ainsi qu'un petit lexique dans le même idiome. C'est un bien grand travail que de découvrir et de fixer tous les éléments d'une langue sauvage sur laquelle il n'y a encore aucune donnée." (2)

Le 22 septembre de la même année les bulles érigeant la province ecclésiastique de Saint-Boniface étaient signées à Rome. Mgr Grandin n'apprit la nouvelle que le 2 avril 1872 par une communication de Mgr Taché. " Voilà enfin nos incertitudes fixées, lui écrivait le nouveau métropolitain. Vous n'êtes plus évêque de Satala et coadjuteur de Saint-Boniface, mais bien évêque de Saint-Albert. Votre nouveau diocèse avec les vicariats d'Athabaska-Mackenzie et de la Colombie-Britannique forment la province ecclésiastique de Saint-Boniface. Ces changements ont leur importance, mais ne nous enrichiront pas. Qu'il a été difficile de nous diviser ! "

Le 21 avril suivant, Mgr Grandin écrivait des bords de la rivière aux Castors une lettre au R. P. Lacombe par laquelle il le nommait son grand-vicaire et lui confiait la mission " d'aller tendre la main, dans la province de Québec, auprès de ses amis." Il lui conseillait en même temps d'emporter ses ouvrages en langue sauvage, dans l'espoir que quelques bonnes âmes lui procureraient le moyen de les faire imprimer. On peut lire cette lettre dans la *Vie de Mgr Grandin* par le R. P. Jonquet, O. M. I. (p. 252 et suiv.). Louis Veillot eut un jour l'occasion de la lire et elle lui arracha ce cri: " C'est une page digne des plus beaux siècles de l'Eglise."

Voilà le vaillant missionnaire arraché à son champ de labour. Il arriva à Saint-Boniface juste à temps pour assister, le 24 juin, à la remise du pallium à Mgr Taché. Il prêcha en cris à cette cérémonie. A son arrivée à Montréal il alla se jeter dans les bras de Mgr Bourget. " Je vous bénis, dit le saint évêque, et je bénis votre quête, afin qu'elle soit aussi abondante et aussi fructueuse que la pêche des apôtres sur le lac de Tibériade. Ce sera pour vous, votre digne évêque et son clergé, le moyen de pêcher plus d'âmes pour l'empire de Jésus-Christ."

(1) Cf. LES CLOCHES, pp. 6, 29, 147, 167, 219 et 224.

(2) Cf. MISSIONS DES O. M. I., tome XI, p. 208.

Mgr Taschereau, archevêque de Québec, fit aussi au missionnaire un accueil paternel et l'autorisa à quêter dans son diocèse. Il le fit débiter par un sermon dans la cathédrale.

Les bourses se délièrent à son appel, mais comme personne ne lui offrait de faire imprimer ses ouvrages indiens, il lui vint à la pensée de recourir au gouvernement fédéral. Appuyé de lettres épiscopales, il présenta sa requête et obtint \$1 000 pour l'impression de son dictionnaire oris. Délégué en France l'année suivante pour représenter Mgr Taché malade au Chapitre de la Congrégation, il dut interrompre son travail. Il est fort intéressant de lire ses impressions sur l'Europe. Ses *Mémoires* contiennent toute une série de lettres adressées au cours de ce voyage à l'un de ses amis.

De retour à Saint-Boniface, il fut nommé le 22 juillet 1874 curé de la paroisse Sainte-Marie à Winnipeg et chargé en même temps de travailler au succès d'un mouvement de colonisation vers le Manitoba organisé par Mgr Taché. Malgré son désir ardent de retourner vers ses sauvages de l'Ouest, il se mit à cette besogne avec entrain. Il dirigea surtout ses efforts du côté des Etats-Unis et décida bon nombre de nos compatriotes émigrés vers les usines américaines à prendre le chemin du Manitoba. Ces heureux colons habitent aujourd'hui les belles paroisses de la vallée de la rivière Rouge et bénissent le nom du missionnaire qui les a conduits dans cette terre promise.

En 1879, Mgr Taché le délégua de nouveau à un Chapitre général. A son retour, il lui confia la mission de desservir les nombreux ouvriers catholiques échelonnés le long du chemin du Pacifique Canadien alors en construction. Ce ministère dura jusqu'au printemps de 1882. Grande fut sa joie lorsqu'il reçut la nouvelle qu'il retournerait à Saint-Albert. Mgr Grandin réclamait son grand-vicaire pour lui confier de nouveau la rude tâche d'instruire et de civiliser les Pieds-Noirs.

Dix ans s'étaient écoulés depuis son départ des missions de l'Ouest. Les progrès déjà réalisés dans cet espace de temps le surprirent. La construction du chemin de fer avançait rapidement. Les ouvriers approchaient de l'endroit où est aujourd'hui la ville de Calgary. Les Pieds-Noirs vivaient paisiblement dans cette région, sous la direction de leur grand chef Pied-de-Corbeau. Le bruit se répandit dans la tribu que les blancs arrivaient en grand nombre et allaient construire un chemin de fer passant sur leur réserve. Déjà des alignements avaient été pris et des piquets plantés. C'était à l'été de 1883. Il n'en fallait pas davantage pour exciter les sauvages à la résistance. Le P. Lacombe, en apprenant cette malheureuse affaire, avertit les ingénieurs et les ouvriers du danger qui les menaçaient; il les pria de suspendre momentanément les travaux, mais ceux-ci refusèrent de se rendre à ses représentations. Voyant le danger im-

minent, il télégraphia au lieutenant-gouverneur Dewdney et lui demanda de venir aussi vite que possible pour régler le différend. Puis, sans perdre de temps, il alla trouver Pied-de-Corbeau, son ami, et les principaux de la nation des Pieds-Noirs, et il organisa une assemblée générale de la tribu. Il la harangua et la supplia d'attendre quelques jours, de laisser les blancs poser leurs barres de fer et lui donna l'assurance que tout s'arrangerait pour le mieux par l'entremise du gouverneur qui allait venir.

Les conseils et les présents calmèrent la colère des sauvages et quelques jours plus tard le lieutenant-gouverneur put négocier avec eux un nouveau traité, par lequel le gouvernement leur accorda, comme compensation, un terrain plus grand et plus avantageux que la lisière cédée pour la construction du chemin de fer. La Compagnie du Pacifique conserva toujours une très vive reconnaissance au P. Lacombe pour le service qu'il lui rendit en cette circonstance. L'année suivante, lors de l'inauguration de la voie, le président l'invita à venir dîner avec lui dans son wagon-buffet. Quand vint le moment des discours, le président abandonna son siège et le P. Lacombe fut élu en sa place par les membres de l'exécutif présents. C'est ainsi qu'il fut pendant une heure président de la Compagnie et qu'il garda le titre de président honoraire.

Au P. Lacombe revient également l'honneur d'avoir été le premier curé de Calgary et d'avoir fondé l'école industrielle de Dunbow. En cette même année, le 21 septembre 1884, il eut le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mgr Taohé à Calgary à l'issue de la retraite annuelle, qui avait réuni les missionnaires des environs, les RR. PP. Rémas, Legal, Doucet, Claude et Foisy, ainsi que plusieurs frères coadjuteurs.

A suivre.

ORDINATION DES RR. PP. GABRIEL, O. C. R., ET ACHILLES GRANGER, F. M. I.

Le 8 septembre S. G. Mgr l'Archevêque a ordonné prêtres dans l'église de Saint-Norbert le R. P. Gabriel Borderon; du monastère de La Trappe, et le R. P. Achilles Granger, de la Congrégation des Fils de Marie Immaculée. Le premier est originaire de France et le second de La Broquerie, Man. Le R. P. Granger a célébré sa première messe le lendemain de son ordination dans sa paroisse natale. Il avait reçu les autres ordres dans la chapelle de l'archevêché les 5, 6 et 7 septembre. Ont été minorés en même temps le 5 septembre le Rév. Frère Eugène Granger, de la même Congrégation, le Rév. Frère Louis Gwynn, de la Compagnie de Jésus, et M. l'abbé Sylvio Caron. Ce dernier a été ordonné sous-diacre le lendemain.

MATER MEA, FIDUCIA MEA

Trois cents jours d'indulgence applicables aux âmes du purgatoire sont accordés à tout fidèle qui, avec un cœur contrit, invoque la Sainte Vierge par cette courte formule, très facile à retenir: *Mater mea, fiducia mea*, ma Mère, ma confiance. Cette indulgence *toties quoties* a été obtenue par les directeurs et élèves du Grand Séminaire de Saint-Jean-de-Latran. Dans la petite chapelle de ce séminaire est vénéralée, paraît-il, une image de Notre-Dame a *Fiducia*. C'est ce qui a motivé cette demande, et la concession dont chacun pourra faire son profit. — 27 janvier 1917.

L'HABIT DU MOINE

DE LA REVUE *Prêtres-Soldats de France*.

Albert Bayet, dans l'*Action*, écrivait: "Le moine en redingote est encore le moine, et la religieuse n'en est pas plus laïque pour être habillée comme nos femmes et nos filles. L'habit ne fait pas le moine."

Ferdinand Buisson, un homme du monde et un incroyant, réplique:

"D'abord en êtes-vous bien sûr, mon cher ami, que l'habit ne soit pas pour beaucoup dans ce qui fait le moine? L'habit, c'est le signe qui résume toute la tradition et toutes les puissances de la tradition, c'est le symbole qui parle aux gens, à l'imagination, qui agit sur le public et même, à son insu, sur le moine; l'habit, c'est la moitié de son prestige et la moitié de sa servitude; c'est l'uniforme qui le protège au besoin contre lui-même, contre une velléité d'indépendance, contre un mouvement de doute peut-être, et contre le péché de libre examen. Non, le moine sans son habit, ce n'est plus tout à fait le moine: c'est le soldat redevenu civil, reprenant, malgré tout, d'autres pensées, d'autres habitudes, un autre *moi*."

"N'oubliez pas qu'avec l'habit s'en est allé tout l'appareil de compression dans lequel était enserrée son âme et emmaillottée sa vie. Le congréganiste qui n'a plus de Congrégation a perdu, vous ne paraissez pas vous en douter, ce qui faisait de lui une force, dit l'Église, un instrument, disons-nous. La gerbe déliée, il reste des épis, combien frêles en comparaison du lourd faisceau qu'ils formaient sous l'étreinte d'un fort lien! Qu'il est exposé à l'esprit du siècle, cet ex-religieux! Le voilà obligé de penser, de parler et d'agir à lui tout seul, à la façon de tout le monde, il ne peut plus se réfugier dans la douce et terrible passivité de l'obédience. Plus d'obédience, plus de supérieur, plus de cloches sonnantes les heures et les devoirs."

plus aucun de ces mécanismes tutélaires, de ces petits procédés excitateurs de la foi, plus rien de ce qui a permis de faire le moine; et tout est là pour le défaire; c'était un produit artificiel obtenu en terre chaude; transporté en pleine terre et en plein air, il y a bien des chances pour qu'il change, quoi que vous en disiez."

LES CHASSEURS DE LIONS

Le défaut le plus dangereux des honnêtes gens, c'est le mépris des tâches modestes et efficaces.

Nombre de gens se croient faits pour les devoirs extraordinaires. . . . Ils mettent leur espoir en des événements hors de puissance, et *dédaignent les résultats promis à l'effort quotidien.*

La France est pleine de chasseurs qui ne veulent chasser que le lion. Ils le poursuivent toute leur vie, et quand ils meurent, leur carabine contient encore sa première balle.

Etienne LAMY,
de l'Académie française.

- BIBLIOGRAPHIE

Mes relations personnelles avec les deux derniers papes Pie IX et Léon XIII. — Souvenirs, notes et lettres du cardinal Perraud. Prix: 3 fr. 50.

Mgr Gauthey, archevêque de Besançon et exécuteur testamentaire du cardinal Perraud, vient de publier un ouvrage posthume de son éminent ami, intitulé: "Mes relations personnelles avec les deux derniers papes, Pie IX et Léon XIII." Ce sont des souvenirs, des notes, des lettres, des mémoires, du plus haut intérêt pour l'histoire contemporaine de l'Eglise de France et du diocèse d'Autun.

La Religion et la France, par l'abbé Lalande. Prix 1 fr. 50.

L'auteur envisage l'avenir et, dans une série de sermons et de notes, s'efforce de démontrer que la France de demain devra revenir à la Religion, fondement de toute société, si elle veut tenir sa place à la tête des nations du monde.

Lettres à un Prisonnier de guerre, par l'abbé Rouzic.

A côté de son aspect spécial, ce livre possède des qualités d'un caractère général qui en rendront la lecture intéressante et utile à ceux — particulièrement aux jeunes — qui doivent employer le présent et préparer l'avenir.

Ces ouvrages, édités par Téqui à Paris, sont en vente à Montréal aux librairies Notre-Dame et Granger, et à Québec à la librairie Garneau.

DING ! DANG ! DONG !

— Une cérémonie religieuse, présidée par S. E. le cardinal Bégin, a eu lieu dans la chapelle du Séminaire de Québec le 4 septembre, pour célébrer le troisième centenaire de la prise de possession du sol canadien par le premier colon, Louis Hébert. Des circonstances incontrôlables ont fait remettre à plus tard le dévoilement du monument au premier agriculteur de notre pays.

— Le 30 août les anciennes élèves de l'Académie Saint-Joseph, conviées par leurs anciennes maîtresses, se sont réunies au nombre de 102. S. G. Mgr l'Archevêque a honoré la réunion de sa présence et l'a bénie. Avant de se disperser, les anciennes élèves ont organisé une association et se sont donné rendez-vous au 15 août prochain.

— S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, a consacré le 2 septembre les paroisses et les familles de son diocèse au Sacré Cœur.

— Les Sœurs de Notre-Dame de Sion ont ouvert une maison à Saskatoon, diocèse de Prince-Albert.

— Le 2 septembre S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, a béni la pierre angulaire du nouveau couvent de Gravelbourg dirigé par les Sœurs Jésus-Marie de Sillery. Ce nouveau couvent, qui coûtera \$100 000, pourra recevoir 150 pensionnaires et 200 externes. L'enseignement y sera bilingue.

— Le nouvel hôpital des Sœurs de la Providence de Kingston à Moose-Jaw sera ouvert ces jours-ci. C'est un imposant édifice contenant 125 chambres pour les malades, une chapelle, le local de la communauté, etc.

— M. Aimé Bénard, député provincial du comté d'Iberville, a été nommé sénateur en qualité de représentant de l'élément canadien-français du Manitoba, en remplacement de l'honorable A.-A.-C. La Rivière, démissionnaire.

— *L'Argus de la Presse*, dont le siège est à Paris, poursuivant ses travaux documentaires, vient, grâce à la sûreté et à l'étendue de son organisation, d'éditer dans un volume méthodiquement ordonné, la nomenclature des journaux et revues, en langue française, ayant continué à paraître pendant la guerre 1914-1917, tant en France qu'à l'étranger. C'est une œuvre que tous les professionnels voudront parcourir.

R. I. P.

— M. Maxime Longpré, de Victoria, C.-B., neveu de S. G. Mgr l'Archevêque, tombé au champ d'honneur en France. Un de ses frères, combattant avec lui dans les tranchées, a été blessé il y a quelques mois.